

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 7

Rubrik: La vie des sociétés - Les réalisations et les projets

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie des sociétés - Les réalisations et les projets

NEUCHÂTEL

Le Club suisse des femmes alpinistes en 1960

Le C.S.F.A. de Neuchâtel compte actuellement 166 membres. Selon les rapports présentés à l'assemblée générale, son activité se répartit de la façon suivante : organisation de courses, les dimanches, week-ends ou pendant les vacances d'été de « semaines clubistiques ». En 1960, une « semaine » fut organisée en haute montagne (cabane du Trient), avec guides, et au cours d'une autre semaine, cinq des membres du club firent à pied, le tour du Mont-Rose. Malgré les conditions atmosphériques défavorables, de nombreux membres participèrent aux promenades et courses des dimanches ou des week-ends en hiver comme en été.

Au cours des séances administratives — autre activité du club — des causeries furent offertes aux participants, sur des sujets variés. Le C.S.F.A. neuchâtelois possède un chalet à Chaumont où chaque membre peut passer un week-end ou quelques jours de vacances dans un cadre de verdure.

E. R.

In Memoriam

Mlle Marthe Bréting s'est éteinte à Neuchâtel, à l'âge de 89 ans, le jour même de Pâques.

Dans sa jeunesse, en Grande-Bretagne, elle s'intéressa vivement à la lutte menée par les « suffragettes » anglaises et assista aux meetings qui se tenaient à Hyde Park, où les oratrices se faisaient huier par la foule.

Etablie à la Neuveville, elle fut la première présidente du groupe suffragiste qui se fonda et s'intéressa vivement au mouvement suisse et international, tout en enseignant pendant quelques années l'anglais à l'Ecole supérieure de Commerce de la Neuveville, où elle se fit apprécier.

Puis, avec sa sœur, Mme Russi, mère de Mme Wyss, présidente du groupe suffragiste de Colombier, elle s'installa à Neuchâtel en 1934. Elle devint le bras droit de Mlle Emma Porret, la championne par excellence, à Neuchâtel, des droits de la femme. Ensemble elles dirigèrent la campagne de 1941, déclenchée sur le dépôt de la motion de M. Camille Brandt, alors député et qui, devenu conseiller d'Etat, resta un défenseur zélé du suffrage féminin. Après l'échec de 1941 (le premier datait de 1919), ce fut une troisième lutte en 1948, sous l'égide du Dr Besson, député, d'une nouvelle motion et la présidence juvénile et dynamique de Mme L. Nicod. Mlle Bréting, âgée déjà à ce moment-là, s'y intéressa vivement aussi.

Puis, en février 1959, elle participa à une magnifique campagne — on avait pu se faire la main à Neuchâtel — ce fut la victoire. Mlle Bréting eut encore la joie d'exercer ses droits de citoyenne, beau couronnement de sa carrière de suffragiste ardente et dévouée, et nous gardons d'elle un souvenir ému et reconnaissant.

H. Waldvogel

VAUD

Un débat sous les auspices des femmes socialistes lausannoises

La salle des 22-Cantons était trop petite, littéralement, pour contenir la foule venue participer à cette séance d'information présidée par Mme Pierre Graber. C'est là un premier succès. Ces questions impliquent une mise au courant sérieuse du public. Aussi, est-ce particulièrement heureux que des spécialistes, seuls qualifiés pour traiter ces problèmes graves, aient pu toucher un auditoire aussi vaste.

L'exposé de la doctoresse Annie Desmeules, médecin à Yverdon. — En introduction, la doctoresse insiste sur le fait que la discussion des moyens contraceptifs doit cesser d'être considérée comme un sujet honteux (dans l'idée qu'il ne s'agit que de éviter par égoïsme une naissance illégitime). En fait, il se pose le problème grave de la lutte nécessaire contre l'avortement ; et il importe de faire connaître les possibilités du planning-familial.

Après un raccourci historique, d'Escalaire par Aristote à Malthus (qui ne préconisait aucun moyen contraceptif) et aux efforts de pionniers des Anglais après 1914, la doctoresse Desmeules, se limite à deux sujets :

L'avortement (interruption d'une grossesse lorsque l'enfant n'est pas encore viable). La conférencière insiste avec force : l'avortement, même thérapeutique, est un crime. Dans notre pays, il y a presque autant d'avortements que de naissances. On constate encore chez nous, où la vente des moyens contraceptifs est libre, une ignorance extrême des moyens médicaux : d'où une augmentation étonnante des interruptions de grossesse. Et les chiffres cités par la doctoresse stupéfient l'auditoire. Il faut s'opposer à une interprétation toujours plus large des possibilités légales d'avortement, dont les conséquences physiques et morales restent graves :

Après avoir analysé les causes sociales, économiques, morales qui poussent au contrôle des naissances, la doctoresse Desmeules s'arrête au

Planning-familial. La naissance doit être souhaitée, voulue par les parents. D'où le rôle de la contraception, qui présente des méthodes diverses. La continence périodique (loi de Knaus-Ogino), physiologiquement fondée, reste extrêmement fiable. Les moyens chimiques, eux aussi, sont peu sûrs. Les moyens mécaniques (préservatifs masculins et féminins) sont les meilleurs, combinés avec les moyens chimiques. Mais le choix d'un contraceptif devrait être prescrit par un médecin dans chaque cas particulier.

La stérilisation temporaire, voilà où portent les recherches, vu la gravité morale de la stérilisation totale. Ces recherches avancent, mais on en est encore au stade de l'expérimentation. En attendant, il faut faire savoir que si gens que les contraceptifs devraient être prescrit par un médecin dans chaque cas particulier.

Les objections. — Diminution de la natalité ? Il n'en est rien, on a pu l'observer dans les pays où le planning familial est entré dans les mœurs. Danger physique ? presque nul. Il reste que les contraceptifs sont désagréables, inesthétiques. A cela s'ajou-

tent les résistances morales et religieuses. Aujourd'hui, l'Eglise catholique, assoupissant sa position, admet la continence périodique. Pourtant on ne saurait dire que les moyens anti-conceptuels favorisent l'immoralité. L'immoralité véritable n'est-elle pas plutôt dans l'avortement ?

En conclusion, la doctoresse insiste sur le rôle de l'éducation de la jeunesse ; elle lance un appel à la conscience des parents pour qu'il aident leurs enfants à approfondir le sérieux de la vie et de l'amour.

L'exposé de Mme Degoumois, responsable du service d'hygiène mentale de la maternité.

Mme Degoumois insiste sur le rôle affectif de la mère auprès du nouveau-né, démontre les graves conséquences, durables souvent au-delà d'une génération, du manque d'amour dans l'enfance. Elle met l'accent sur les drames des femmes seules, poussées à l'avortement, et qui sont victimes d'une double frustration, celle de leur solitude et celle de l'avortement. A son tour, la conférencière fait un appel vibrant en faveur d'une meilleure information du public.

Le docteur André Tanner, gynécologue à Lausanne Signale le chiffre effrayant des interruptions thérapeutiques de la grossesse. L'assainissement de la famille, le planning familial se fait aujourd'hui avant tout par l'avortement. Il est temps de réagir.

Le docteur montre que l'extension de l'avortement thérapeutique tient non à une modification des articles légaux, mais à une interprétation plus extensive de « l'état de santé » (dont on donne depuis 1954 non seulement une définition physique, mais aussi psychologique et sociale).

Traitant des méthodes contraceptives, il insiste sur le rôle essentiel du médecin, qui seul peut donner le conseil adéquat, compte tenu de l'ensemble des circonstances. A son tour, il souhaite la création d'un office de consultation, qui permette au public de se renseigner sans fausse honte auprès de spécialistes sérieux et compétents.

Une discussion à laquelle prirent part de nombreuses personnalités, des domaines de l'éducation, de la magistrature, des services officiels chargés de la santé, confirme l'intérêt immédiat suscité par ce problème.

G.

À l'Union des femmes de Lausanne

Mlle Agata Salina, envoyée par l'Unesco au Vietnam pour s'occuper de l'éducation des filles dans les régions rurales, est venue nous entretenir de ce lointain pays où elle a passé près de deux ans. Elle a eu l'occasion de vivre au milieu des populations paysannes et, comme elle observe autant avec le cœur qu'avec les yeux, elle nous a rendu ce peuple très sympathique, relevant en particulier sa gentillesse, son accueil cordial, les mêmes problèmes féminins que les nôtres, famille, enfants, santé.

H. F.

Maison de vacances d'Ollon

L'assemblée générale de cette association s'est tenue à Lausanne le 29 mars, sous la présidence de Mme Jean Honninger.

La Maison de vacances d'Ollon est une fondation appartenant à l'Etat de Vaud, elle peut recevoir dix dames pour le prix très modeste de 8 fr. par jour. La directrice, Mlle Schreyer, vient de donner sa démission, après 16 ans de travail fidèle, de dévouement consacré à cette institution d'utilité publique. Cette maison de repos, située dans un lieu charmant, est recommandée aux dames fatiguées, aux convalescentes, aux associations féminines, aux assistantes sociales, aux sœurs visitantes qui connaissent certainement de nombreuses personnes pour qui des vacances à la Maison d'Ollon seraient un bienfait.

E. C.

Le Collège secondaire de Villamont

Fondée en 1849, l'Ecole supérieure de jeunes filles de Lausanne a vécu, depuis sa création, à la suite de la réforme de l'enseignement secondaire, elle est devenue le Collège secondaire de Villamont, qui reçoit garçons et filles. Il fallait marquer le moment où sortent de l'école les dernières jeunes filles ayant accompli leur scolarité selon l'ancien système. C'est ce que n'a pas manqué de faire l'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure et du Collège de jeunes filles, à l'occasion de son assemblée annuelle. Cette brève séance a été suivie, au Théâtre, d'un souper réunissant 300 anciennes élèves accompagnées de MM. P. Ogny, chef du Département de l'Instruction publique, M. Monnier, chef du service de l'enseignement secondaire, G. Jacquot, directeur des écoles, L. Meylan, ancien directeur de l'école, de nombreux maîtres et anciens maîtres.

S. B.

Mme Thérèse Bonnard-Cornuz

A Vevey, où elle était née y a 88 ans, est décédée en clinique, le 20 mars, Mme Thérèse Bonnard-Cornuz. Elle était petite-fille et fille de pédagogue veveysans et la filleule d'Emile Javelle, maître au Collège secondaire de Vevey, alpiniste et écrivain, l'auteur des « Souvenirs d'alpiniste ». Ayant épousé Paul Bonnard, négociant, décédé en 1923, Mme Thérèse Bonnard, excellente maîtresse de maison, sut trouver le temps et la liberté d'esprit de se consacrer à de nombreuses activités sociales et bienfaitrices où l'on a apprécié ses talents d'organisatrice, sa patience, sa grande amabilité.

S. B.

Hélène Stalder

A Pully, après une longue et pénible maladie, est décédée, au début d'avril, Mlle Hélène Stalder, qui avait fait toutes ses études à Lausanne, à l'Ecole supérieure puis à l'Université où elle avait obtenu les grades de licenciée et de docteur ès lettres. En juin 1916, elle fut nommée maîtresse d'allemand à l'Ecole supérieure, où elle resta pendant vingt ans, puis elle a été pendant dix ans maîtresse d'études au Gymnase. Elle avait pris sa retraite en 1954, mais c'était pour travailler davantage encore. Elle avait créé en 1955 le service de location des manuels, qui a rendu de très grands services aux élèves. La retraite de Mlle Stalder a été tout entière, consacrée à faire du bien à autrui. Elle ne comptait que des amis que sa mort plonge dans le chagrin.

S. B.

GENÈVE

Union famille-école

Cette union, qui groupe les parents, d'une part, et les instituteurs et professeurs, d'autre part, permet de discuter ensemble éducation, instruction, méthodes ; elle avait organisé, ces derniers mois, une série de conférences sur les métiers et professions proposés aux jeunes filles.

Le 15 février, Mlle M.-L. Cornaz, directrice de l'Ecole d'études sociales, parlait de **nos filles et leurs métiers** ; auprès d'elle des représentants de l'Ecole supérieure des jeunes filles, de l'Ecole ménagère et professionnelle, de l'Office cantonal de formation professionnelle, étaient prêts à répondre à toute demande d'information des parents sur les études à entreprendre.

Le 1er mars, des femmes engagées chacune dans une profession différente, représentaient leurs **hauts métiers féminins**. Tandis que le 8 mars, sous le titre : **Où mènent les études supérieures ?** Mlle Jeanne Hersch introduisait huit femmes engagées dans des carrières universitaires. Une foule considérable se pressait à chaque une de ces conférences.

Ce vent qui l'Union famille-école ne néglige nullement les intérêts féminins. Toutefois elle se penche surtout sur les problèmes généraux de l'enseignement et elle vient de diffuser un rapport sur le projet des **réformes de l'enseignement secondaire** proposé par le Département de l'Instruction publique. Ce rapport a été récemment commenté dans une conférence de presse. Les parents réclament, notamment, une meilleure orientation des élèves au début des études secondaires, afin d'éviter les erreurs d'aiguillage, une augmentation de l'importance accordée aux sciences pour parer à la pénurie des cadres techniques et scientifiques, une décentration dans les divers quartiers périphériques, des classes secondaires inférieures, des places de sport et des aulais pour projections de films.

Les ministères féminins

L'Institut des ministères féminins de Genève, le seul en Suisse romande à former des jeunes filles, en vue d'un service chrétien, par une préparation théologique et pratique, a tenu, le 24 avril, son assemblée générale. Fondé il y a quarante-deux ans, actuellement présidé par le professeur Aug. Lemaître, l'I.M.F. compte de nombreuses diplômées dispersées dans le monde : assistantes de paroisse, animatrices de jeunesse, missionnaires, chapelains, directrices de maisons, sans oublier les femmes de pasteur.

Le thème de cette journée était l'Afrique. Plus de douze anciennes élèves, en effet, travaillent à titres divers dans le continent noir et avaient envoyé des nouvelles. Mlle Ruth Muller, formée par l'I.M.F., jeune missionnaire méthodiste au Katanga dut rentrer lors des troubles de l'automne 1960, sa station étant fermée au travail féminin ; elle mentionna, en un court exposé, le rôle d'éducation scolaire joué par la mission ; M. Tschombé, lui-même, n'a-t-il pas été élève de la Mission méthodiste ?

Quant à Mlle Antoinette Brémond, oratrice de la soirée, elle n'est point passée par les études des Ministères féminins, mais, de retour du Togo, fut en quelque sorte déléguée parmi les M.F. de Genève par ses collègues, récemment adresses à l'Ecole de catéchistes de l'Eglise indépendante du Togo ! Elle situa avec une grande pénétration psychologique les difficultés de la jeunesse dont elle est l'animatrice, jeunesse partagée, tiraillée entre les aspirations de la foi et une soif de vie facile au cœur d'un pays très pauvre. L'attrait irrésistible des bourses d'études et le prestige s'exerce sur des esprits avides de diplômes ; le respect ancestral de la famille se heurte désormais à l'individualisme moderne, le mariage traditionnel est battu en brèche par l'ambition d'épouser un beau parti ! Pour aider ces jeunes dans leur vie spirituelle, il faudrait que l'Euro-pe leur délégué ses meilleurs éléments : pasteurs, professeurs, croyants de toute formation protestante ; il y a là un appel urgent adressé à l'élite de notre pays !

H.J.K.

Aides et conseils aux futures mères

Cette association a tenu son assemblée annuelle, en mars, et les rapports ont, une fois de plus, fait comprendre combien cette action est nécessaire dans notre ville. En effet, au cours de l'année 1960, 253 jeunes mères (dont 22 Genevoises, 105 confédérées et 126 étrangères) sont venues demander conseil au bureau de la rue Rousseau N° 1. Elles y trouvent d'abord un groupement, la Layette éducative, au sein duquel elles peuvent s'instruire, préparer leur layette aux moindres frais, encore bénéficier du prêt d'un bon berceau circulant, recevoir au bureau, des conseils.

Le comité a dû faire face, lui aussi à un grave problème : pour cause de santé, Mme J. Lescaze a dû se retirer après dix ans d'une activité dévouée dont les anciennes bénéficiaires et le comité se souviendront avec reconnaissance. Elle a été remplacée par Mmes S. Dugerdil et Ph. Loutan, tandis que Mme Naeger est toujours à son poste depuis bien des années.

La seconde partie de la séance était consacrée à une causerie de Mme P. Bugnon-Secretan, présidente de la Fédération des éclairées suisses, sur ce sujet : « Adolescente d'aujourd'hui, femme de demain ».

In Memoriam

Récemment est décédée, à Genève, à un âge avancé, Mlle Elisabeth de Keyserling, d'origine lithuanienne. Femme d'une grande culture, au service d'une vaste intelligence et d'un profond sens social, elle avait le don de mettre à la portée des jeunes filles ou des adultes les moins lettrés, des sujets d'intérêt humain général.

SUISSE

Journée de la bonne volonté et prix de la paix

Au moment où paraît le numéro de mai de notre journal, les enfants du Pays de Galles viennent de lancer leur appel traditionnel du 18 mai, sur les ondes, pour que règne la bonne volonté parmi les hommes.

Aux approches de cette date, les instituteurs et institutrices de nombreux pays se procurent le petit

journal destiné à l'enfance, que l'on voudrait animée de sentiments bienveillants à l'égard de tous.

Or, l'ancienne rédactrice de l'édition française de cette publication annuelle vient d'être l'objet d'une distinction internationale : c'est Mlle Marguerite Nobbs (Genève) qui fut, pendant 35 ans, secrétaire générale de l'Union mondiale des femmes pour la concorde internationale. Cette fédération — aujourd'hui dissoute depuis 1958 — avait été créée en 1915, pour lutter contre l'inimitié, conséquence de la première guerre mondiale. Mlle Nobbs se dépensa sans compter pour susciter la concorde entre les humains et c'est pour récompenser ses efforts que la Fondation Carnegie lui a décerné le Prix de la paix Wateler. Ce prix, créé par un bienfaiteur hollandais, est remis tous les deux ans à une personnalité étrangère aux Pays-Bas. Nos vives félicitations à notre compatriote.

Comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Réuni à Zurich, le 14 avril sous la présidence de Mme Rittmeyer, le comité a admis trois nouveaux membres individuels : Mme M. E. Furrer (Zurich), Mme M. M. Freuler-Bühler (Bâle), Mlle M. Nobbs (Genève).

Il a pris acte, avec regret, de la démission de Mlle Grauwiler qui quitte notre secrétariat pour reprendre sa place de juriste dans l'entreprise de sa famille. L'Alliance est donc à la recherche d'une personne capable d'occuper le poste de secrétaire responsable des questions concernant les professions féminines.

Assemblée de délégués, les 22 et 23 juin

Après la partie administrative proprement dite et l'élection du comité, Mlle D. Berthoud (Neuchâtel) fera un bref exposé de l'état actuel de l'Assurance-maladie et maternité, puis Mlle Rickli parlera du groupe des cosmétiques qui vient de se fonder en Suisse alémanique et qui travaillera en accord avec le même groupe romand.

L'entretien autour d'une table ronde, du second jour, aura pour thème : « L'éducation des femmes dans les pays en voie de développement », sous la présidence de Mme Schmid-Kreis, de Radio-Genève. Il réunira Mmes Kaegi-Fuchsman, Egg-Benès, directrice de l'aide technique à l'étranger du Département politique.

Le Séminaire organisé par l'Alliance au Palais des Nations, à l'occasion de la 15me session de la Commission de la condition de la femme, a rencontré un vif succès chez les participantes ; c'est un effort à renouveler lors d'une nouvelle session de la même commission.

La rencontre des membres européens du Conseil international des femmes, aura lieu du 20 au 30 août à Axenstein (Suisse) ; l'un des problèmes à examiner sera certainement celui des rapports du CIF avec les divers groupements économiques qui se forment actuellement en Europe.

Y. L.

Aperçus de la Foire de Bâle

Depuis le temps que nous allons à la Foire de Bâle, il nous semble chaque année plus difficile d'avoir une impression générale, même superficielle, de l'ensemble. Rappelons tout d'abord que la Foire de 1961, la 45e, se présente sous le signe de la spécialisation, qui, on le sait, est de plus en plus poussée dans toutes les sphères de l'activité humaine. Nous le constatons aussi en parcourant la halle de l'horlogerie, industrie d'ailleurs tout particulièrement romande, puisque c'est surtout la région du Jura qui est le centre de cette activité si importante pour notre orientation. Nous y trouvons les premières montres-bracelet électriques ; l'énergie motrice est fournie par une pile électrique assurant la marche de la montre durant 7 à 9 mois !

Chaque année, nous semble-t-il, les exposants nous montrent leurs produits d'une façon plus habile et plus originale.

E. V. A.

Les réfugiés ? oui, bien sûr, les réfugiés... heu... Non merci.

Non merci, pour ceux qui sont trop vieux ou qui sont malades ? Non merci, pour des enfants charmants à qui l'on devrait enseigner un métier ? Non merci pour cette dame âgée et aveugle ? Non merci pour ce père de famille classé « vieillard » bien qu'il n'ait que cinquante-cinq ans.

Bien sûr, on vous proposera dans la rue, un petit porte-cigarière (très commode, soit dit en passant) vendu en faveur des réfugiés. N'hésitez pas à l'acheter, il ne coûte qu'un franc. Ce sera votre participation à l'Aide suisse aux réfugiés (et, attaché à votre parapluie, il pourrait vous faire retrouver l'objet perdu, qui sait ?)

S.

MEMENTO

Vaumarçus

Le camp des éducateurs et éducatrices aura lieu du 5 au 10 août 1961.

18 mai - 17 juillet

Berne

Exposition de l'HySPA, consacrée à l'hygiène, à la gymnastique et au sport.

Troisième mercredi du mois

Genève

Salle de réunion de l'Association des commis de Genève, 10, rue du Perron, 20 heures 30. Séance mensuelle de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales.

Judi 1er juin

Genève

Salle centrale, 1er étage — Vente au profit du *Dépannage familial* et du *Service des Aides familiales*.

Samedi 3 et dimanche 4 juin

Aarau

Assemblée générale de l'Association suisse pour le *suffrage féminin*.

Pourquoi les Genevoises se rendront-elles aux urnes les 27 et 28 mai ?

On doit modifier certains articles de la Constitution avant d'adopter la nouvelle loi électorale

Il s'agit, pour le corps électoral, seul souverain en matière de constitution cantonale et fédérale, de se prononcer sur une loi constitutionnelle votée par le Grand Conseil, le 25 mars dernier.

Comme le disait le rapporteur de la majorité de la commission dans son rapport à l'appui du projet de loi : les modifications constitutionnelles sont, dans leur majeure partie, fonction des dispositions nouvelles introduites dans la loi sur les votations et les élections actuellement à l'examen du Grand Conseil. On pourrait ajouter que les articles nouveaux réintroduisent dans certains cas d'une refonte de deux articles anciens (l'article 50 et 108 anciens) ou bien ne comportent que des modifications d'ordre rédactionnel ; il ne convient donc pas de s'y attarder.

Un seul point mérite une explication, celui de l'article 59 concernant les dispositions relatives au référendum municipal qui a subi d'importantes modifications.

Jusqu'ici, selon les dispositions de l'article 59 ancien de la constitution, « les délibérations des conseils municipaux étaient soumises à la sanction des électeurs (et électrices) de la commune lorsque le référendum était demandé par 4000 électeurs pour Carouge et par le tiers pour les autres communes, et ceci dans le délai de trente jours pour la ville de Genève et de quinze jours seulement pour les autres communes ».

Ces dispositions rendaient l'exercice du droit de référendum difficile dans les communes de moyenne importance, aussi dans la majorité, le Grand Conseil a-t-il avec infiniment de raison réduit les proportions requises selon une échelle variant de 30 à 10 % des électeurs, avec des minima pour chacune des catégories ; pour la ville de Genève, pas de changement.

Le délai de dépôt du référendum a de plus été porté de 15 à 21 jours dans les communes de 1000 électeurs ou moins et à 30 jours dans les autres communes et ceci non plus à partir de la date de la délibération du conseil municipal mais de l'affichage de la délibération.

Sur deux points les propositions de la majorité de la commission du Grand Conseil n'ont pas passé la rampe du plénum :

1. Tant pour le référendum que pour l'initiative il avait été envisagé de remplacer les chiffres de 7000 électeurs (et électrices) et 10 000 respectivement par des pourcentages du nombre du corps électoral (5 et 8 % respectivement) mais il a paru préférable de s'en tenir aux chiffres actuels qui avaient été doublés dès le 6 septembre 1960 à la suite du droit de vote féminin.
2. Il est en revanche fâcheux que la disposition relative au retrait d'une initiative n'ait pas été acceptée car de toute évidence, c'est un non sens de faire voter le corps électoral sur un projet de loi qui, selon les circonstances, peut être devenu sans objet, notamment si entre temps une loi sur un même sujet a été votée par le Grand Conseil.

Telles sont, de façon très résumée les quelques réflexions que l'on peut faire sur la loi qui sera mise en votation les 27 et 28 mars prochain. On peut regretter que ce seul objet figure à l'ordre du jour de cette votation car il est à craindre qu'une fois de plus, le clan des abstentionnistes soit le plus fort !

F. Dominici, député

La nouvelle loi sur les votations et élections, qui est actuellement en discussion devant le Grand Conseil, ne sera normalement pas soumise en votation populaire, sauf si une demande de référendum venait à être faite, ce qui est peu probable. En revanche, cette nouvelle loi a nécessité un certain nombre de modifications constitutionnelles sur lesquelles le peuple doit obligatoirement se prononcer. C'est pourquoi électeurs et électrices sont appelés à se rendre aux urnes, le 28 mai.

Rappelons que cette loi a été conçue pour donner aux électeurs et aux électrices le maximum de facilités pour l'exercice de leurs droits civiques :

Ouverture du scrutin : vendredi 19 à 20 h., dimanche 10 h. à 12 h. (pour les communes de plus de 5000 habitants, samedi 16 à 19 h.). Enfin, le mercredi et jeudi précédant la votation, local spécial ouvert de 8 h. à 20 h. sans inscription préalable auprès d'un service officiel.

Vote par correspondance autorisé pour les malades, infirmes, personnes âgées de 70 ans révolus, hospitalisés ou électeurs et électrices en vacances, moyennant une demande orale ou écrite présentée au service des rôles électoraux le lundi précédant la votation avant 18 h.

Nous ne pouvons reproduire ici les modifications des articles constitutionnels sur lesquels portent la votation, chaque électeur et électrice les recevra personnellement et est appelé à les lire attentivement.

On peut dire en conclusion, que la votation des 27 et 28 mai prochain porte sur la modification de quelques articles de notre constitution ; ces adaptations sont rendues nécessaires pour que la loi puisse être acceptée par le Grand Conseil, elles ne bouleversent pas notre système électoral. En revanche, nous devons insister sur la grande importance des innovations apportées par la loi elle-même qui compte 205 articles. Le Grand Conseil adoptera vraisemblablement des dispositions nouvelles dès que le peuple aura accepté les modifications constitutionnelles qui lui sont proposées... Et à ce moment, on pourra considérer que la loi de 1961 — tenant largement compte des vœux exprimés par le corps électoral — apportera des améliorations substantielles au système actuellement en vigueur.

Ch. Duchemin
Conseiller d'Etat

Léon Šmulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE



Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89



Une source de santé :
Le yogourt EXPRESS BEVITA

Le yogourt express BEVITA répond à toutes les exigences d'une alimentation saine sous une forme pratique et moderne. Ses vertus sont très grandes. Il contient tous les micro-organismes spécifiques du yogourt. Dépourvu de corps gras, il est riche en protéine. Au centre « Jole de Vivre » du Super Marché Alinno, une assistante en diététique vous renseignera sur les produits diététiques qui vous aideront à vivre mieux.

Super Marché des Grands Magasins
INNOVATION
LAUSANNE

NEUCHÂTEL

Election du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

Les 6 et 7 mai, les Neuchâtelois étaient appelés au scrutin.

C'est la première fois que des femmes pouvaient élire et être élues sur le plan cantonal. Sur 26 candidates présentées par les partis, 4 furent élues. Ce chiffre est bien petit dira-t-on, mais c'est un pas en avant... et l'on peut être assuré que ces nouvelles députées accompliront du bon travail, car toutes ont déjà fait leur preuve dans les charges civiques qu'elles ont assumées jusqu'à maintenant. Voici leurs noms :

Mlle Raymonde Schweizer, La Chaux-de-Fonds, déjà présentée aux lectrices de « Femmes Suisses » lors de sa nomination par le parti socialiste au cours de la dernière législature ; sa brillante réélection par le scrutin populaire l'a confirmée dans son mandat.

Mme Lucette Favre-Rognon, infirmière, conseillère générale de Neuchâtel, parti socialiste.

Mme Marguerite Greub, femme de médecin, conseillère générale de La Chaux-de-Fonds, P.O.P.

Mlle Thérèse Scuri, sage-femme, conseillère générale d'Avenier, parti socialiste.

En outre sept candidates appartenant à toutes les tendances sont des « députées en puissance » pour les quatre ans qui viennent car elles sont première ou deuxième des viennent ensuite de leur parti.

Il faut dire que toutes les candidates, qu'elles soient victorieuses ou non, sont à féliciter pour les efforts et la bonne volonté qu'elles ont fournis lors de la campagne de propagande et des séances d'information qui eurent lieu dans bien des localités.

Leur attitude positive et courageuse a démontré aux plus hésitants qu'une collaboration entre les femmes et les hommes est non seulement souhaitable, mais nécessaire pour le bien du pays.

M. P.

GENÈVE

Aspects de la vie politique suisse et genevoise

Le 20 avril, M. le conseiller aux Etats, Victor Gautier, est venu entretenir les membres de l'Union des femmes de quelques problèmes politiques actuels.

Notre pays vit dans une situation qui étonne plus d'un étranger : trois millions d'habitants de langue allemande vivent en paix avec une minorité de 912 000 habitants de langue française et une très petite minorité de langue italienne ou romanche. Cet état privilégié est dû aux Confédérés de langue allemande qui n'ont pas du poids de leur nombre et respectent les principes fédéralistes. La paix sociale et la brillante situation économique sont aussi des privilèges. Il y a cependant des revers à la médaille : la diminution rapide du nombre des paysans et la question de l'intégration européenne, très difficile à résoudre pour nous, parce que le Traité de Rome qui éliminerait des soucis économiques prévoit des incidences politiques que nous ne pouvons pas ignorer.

Après avoir décrit le rôle du conseil des Etats, qui, avec ses 44 membres, permet un travail soutenu où chacun connaît ses coéquipiers, M. Gautier attire l'attention sur la désaffection des citoyens et des citoyennes à l'égard de leurs devoirs civiques ; il reit l'appel lancé, le 1er janvier, par le président Wahlen afin de réveiller les jeunes, trop occupés de leurs seuls amusements et espère que nous y répondrons par un renouveau d'intérêt pour les affaires publiques.

Qui, mieux que M. Victor Gautier, ce patriote ardent, aux idées claires, à l'âme sereine et bienveillante, saurait encourager les électrices à accomplir leurs devoirs civiques ?

Y. L.

Association genevoise pour le suffrage féminin

Poursuivant l'éducation civique des électrices, l'Association genevoise pour le suffrage féminin a proposé un troisième cycle d'études qui a débuté le mardi 2 mai, à la Salle de paroisse de la rue Davel. Il s'agit d'études qui ont pour but de dévouer à certains départements du gouvernement cantonal.

Le 2 mai, M. René Helg présentait Les tâches du Département de justice et police, clairement exposées sur de grands tableaux qui montraient la structure des divers services. Ces tâches sont bien trop nombreuses pour que nous ne puissions les énumérer dans ce bref article. Il faut noter que l'accroissement très rapide de la population, pendant ces dernières années, surcharge certains services importants : le contrôle de l'habitant — 170 000 personnes passent annuellement à Genève, sans y être domiciliées, 24 000 permis de séjour sont délivrés à d'autres qui séjournent quelque temps — le service des automobiles, dont le nombre croît sans cesse, la réglementation de la circulation qui devient de plus en plus difficile. La situation de Genève, ville de réunions internationales, et dotée d'un aéroport intercontinental, nécessite une surveillance très serrée qu'on obtient avec peine le nombre de gendarmes étant toujours inférieur à l'effectif nécessaire. Tout cet appareil est coûteux, certains services ne sont pas déficitaires cependant, tel le service des contraventions qui rapporte un million par an.

Avec l'accroissement de la population, les établissements sont trop petits, ainsi la prison préventive de Saint-Antoine ; on espère la décharger en créant une maison pour délinquants psychopates.

Impossible d'allonger la liste des nombreux problèmes qui se posent au chef de ce Département, mais signalons, à l'intention de nos lectrices, une question posée par une auditrice sur le rôle, dans la police, de la brigade féminine. Ses tâches ne sont pas nettement définies, semble-t-il, et il y a un sujet à étudier de près par les électrices et celles qui les encadrent.

Les problèmes relatifs à l'exercice de la justice furent aussi esquissés, nous ne pouvons en parler ici.

VAUD

Les femmes dans les commissions officielles

A Moudon, Mme Geneux a été nommée membre de la commission scolaire pour remplacer Mme Violette Brailard, qui se retire après quinze ans d'activité.

Les roses de Genève

Etablissements F. POUIGNIER

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes

Tout pour le bureau



Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Emile Egg

Corraterie 26 - Tél. 24 36 20
GENÈVE

De la GAINE ÉLASTIQUE à la CEINTURE MÉDICALE

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - ☎ 23 02 18
Fondation subventionnée par l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

1. **Assistantes et secrétaires sociales** (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission : 20 ans.
2. **Educatrices** - Age d'admission : 18 ans.
3. **Institutrices privées et jardinières d'enfants** - Age d'admission : 16 ans.

Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

Sur les tramways

Les transports en commun des villes de Genève et de Bâle se réjouissent de la collaboration de femmes comme contrôleuses. Les Tramways lausannois en avaient utilisés, au début de la guerre de 1939-1945. Ils auraient voulu en engager de nouveau, cette année, pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre : le syndicat des tramelots s'y est nettement opposé. Peur de la concurrence !

et à l'état civil

Mlle Mathilde Matthey, employée de la commune de Vevey, vient d'être désignée comme suppléante de l'officier de l'état-civil de l'arrondissement de Vevey, qui est le secrétaire municipal.

S. B.

SUISSE

Commission féminine de l'Union syndicale suisse

Notre journal avait salué, avec satisfaction, la fondation d'une commission féminine de l'Union syndicale suisse, en fin de 1959. Déjà en 1905, cette Union avait créé un secrétariat féminin qui s'était fermé, en 1929, à la retraite de la titulaire, et les fédérations en étaient revenues à la méthode de désigner les membres sans distinction de sexe. Tâche difficile, les travailleuses sont lentes à s'organiser sur le plan économique. On ne compte actuellement que 43 000 femmes syndiquées, ce qui ne représente que le 10 % de l'effectif global.

Aussi, la création d'une commission de 16 membres s'avérait-elle nécessaire. Celle-ci s'efforce de lutter contre les bas salaires féminins, les répercussions fâcheuses du travail de la mère de famille au bureau ou à l'usine, l'inégalité au départ des jeunes gens et des jeunes filles en matière de formation professionnelle, les entraves qui s'opposent à la promotion professionnelle des femmes, etc. La commission féminine agissant de concert avec l'Union syndicale a recommandé aux parlementaires la ratification de la convention internationale n° 100 sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Comme on le sait, le Conseil national consent à ratifier cette convention, le Conseil des Etats s'y refuse, la lutte continue.

La commission féminine est aussi en étroite contact avec les secrariats féminins centraux nationaux européens et collabore à l'action de l'Union syndicale suisse. Lors de son récent congrès, l'Union a affirmé que les femmes doivent avoir accès à toutes les activités économiques et bénéficier des mêmes possibilités d'avancement que les hommes. La législation doit assurer une protection suffisante à la maternité. Sur le marché du travail, les hommes et les femmes doivent être traités sur le même pied... En phase de fléchissement de l'activité, on donnera, sans distinction de sexe, la préférence aux travailleurs pour lesquels un revenu est indispensable parce qu'ils doivent subvenir à leurs besoins et à ceux d'autres personnes.

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES
A TRICOTER

Weith
RUE SAINTE LAUSANNE

CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANRO

VOYAGES ET VACANCES
Pâtes de Rolle
les bons de garantie des
gratuits en collectionnant

Pompes funèbres officielles
DE LA VILLE DE GENÈVE

Téléphone 24 62 00 permanent 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, au 1er étage